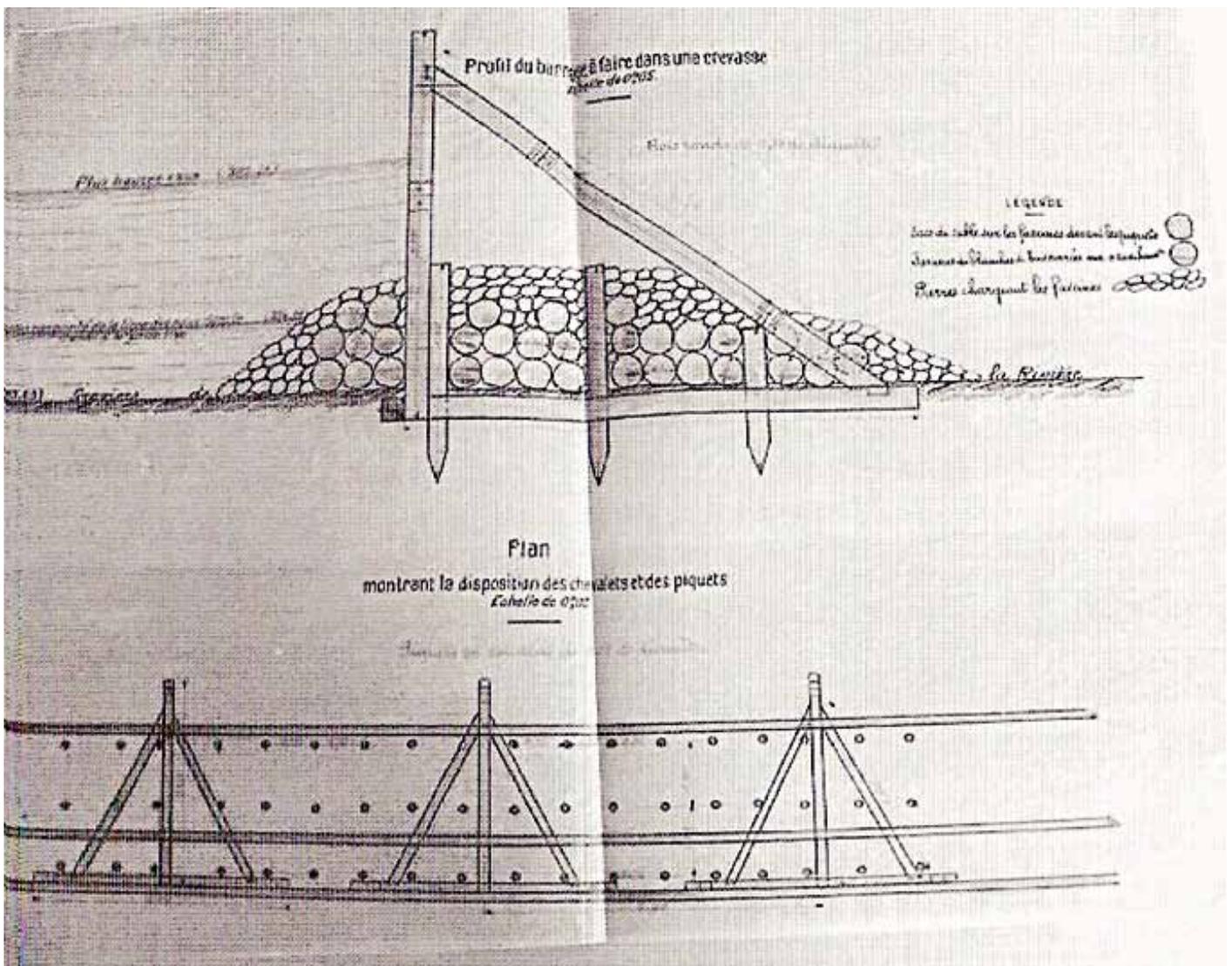


# V- ANNEXES

## - V-4 LE BOIS POUR LES PRISES D'EAU -



*Cavalets et Gabions*

Les prises d'eau, nécessitent des quantités importantes de bois pour confectionner les "cavalets", les gabions, les pieux, les fascines, servant à diriger les eaux de la Durance ou de la Bléone vers la prise.

Lorsque les moulins sont communaux, les fermiers des moulins utilisent les bois communaux.

Lorsque la commune vend les moulins à des particuliers, elle continue à intervenir lors de dommages importants, et elle reste tenue de fournir aux propriétaires des deux moulins une surface de bois, à l'origine de 40 hectares, puis réduite à 24 hectares. Ces surfaces doivent être aménagées en vingtième pour pouvoir fournir régulièrement du bois (on estimait à vingt ans entre deux coupes). Quand les deux moulins se sont séparés, douze hectares ont été attribués au moulin de Dabisse pour l'entretien de sa prise sur la Durance, et douze hectares pour le moulin des Mées.

Différends et litiges, sont nombreux entre la commune et les propriétaires des moulins pour l'obtention de ces bois.